

PRÉFET DE LA MARNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement Eau
Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales**

Châlons en Champagne, le 3 juin 2016

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**sur la demande de la communauté de communes des Coteaux de la Marne
sollicitant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Dormans
avec la déclaration de projet se prononçant sur l'intérêt général
de l'extension de la zone d'activités économiques des Varennes à Dormans**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 4 juillet au vendredi 12 août 2016 inclus** par arrêté préfectoral n° 2016 DIV 25 ENQ du 3 juin 2016 sur la demande de la communauté de communes des Coteaux de la Marne, dont le siège social est situé 4, Boulevard des Varennes – 51700 Dormans, qui sollicite la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de Dormans avec la déclaration de projet se prononçant sur l'intérêt général de l'extension de la zone d'activités économiques des Varennes à Dormans.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé à la mairie de DORMANS aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Les observations pourront également être adressées à la mairie de DORMANS au commissaire-enquêteur, qui les insérera et les annexera au registre.

M. Jean-Pierre GADON, commandant de police honoraire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, siègera à la mairie de DORMANS afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le lundi 4 juillet 2016 de 10 h 00 à 12 h 00
- le mardi 19 juillet 2016 de 15 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 12 août 2016 de 15 h 00 à 17 h 00.

M. Jean-Pierre Granjon, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite, désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de DORMANS.

A l'issue de l'enquête la commune de Dormans pourra approuver la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols et la communauté de communes des Coteaux de la Marne pourra approuver la procédure de déclaration de projet portant sur la réalisation d'un projet d'intérêt général (extension de la zone d'activités économiques).

Des informations peuvent être demandées soit auprès de la communauté de communes des Coteaux de la Marne, 4, Boulevard des Varennes – 51700 Dormans, soit auprès de la Direction départementale des territoires, service urbanisme – cellule planification – 28, Boulevard Lundy – 51100 Reims ou service environnement, eau et préservation des ressources - Cellule Procédures Environnementales - 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

**Pour le préfet et par délégation
La Chef de Cellule Procédures Environnementales**



Bernadette FABRY